

La classe CHAM - ensemble instrumental - c'est quoi ?

- Un parcours musical **gratuit** qui s'étend sur les quatre années du cursus de l'élève en parallèle des enseignements communs à l'ensemble des élèves. Les instruments sont prêtés par le conservatoire, les cours dispensés au collège sont complétés par les professeurs du conservatoire de Vannes.
- L'emploi du temps des élèves est aménagé de façon à garantir un équilibre de la charge de travail tout au long de la semaine.
- C'est une **ouverture culturelle** exceptionnelle qui permet aux enfants de participer à des concerts, des *Master Class* avec des artistes de renommée nationale et internationale (Yael Naïm, Thomas Fersen, Laurent De Wilde, JC Spinosi, Chilly Gonzales, Manu Katché, Arthur H, David Krakauer, etc.).
- C'est le plaisir **de jouer ensemble**, et d'évoluer dans un groupe soudé et solidaire pendant les quatre années qui composent la scolarité des élèves au collège.
- En fin de cycle, chaque élève reçoit un diplôme de musicien d'orchestre et a la possibilité de poursuivre ce parcours spécifique au lycée Charles de Gaulle de Vannes.

NOM - Prénom : Date de naissance : / /

Adresse des parents :

..... N° de téléphone :

Ecole d'origine : Nom du professeur des écoles :

Ordonnancement des vœux (Précisez le numéro d'ordre du vœu 1 ou 2) *

Vœu n°

**Attention, vous ne pouvez candidater qu'à deux des trois parcours (CHAM, CHAT ou SI américaine) proposés au collège A. de Saint-Exupéry)*

Avis du professeur des écoles sur la candidature :

Etes-vous débutant ? oui non

Si non, instrument pratiqué : Depuis combien d'années ?

Le choix de l'instrument, effectué en début d'année scolaire, relève d'une part, du souhait de l'élève mais aussi et nécessairement de l'harmonisation et de l'équilibre de l'ensemble instrumental au sein de la section.

Je prends note que l'admission dans la section ne sera acquise qu'après les entretiens qui se tiendront **le mercredi 10 avril 2024**, entre 8h00 et 13h00, au collège A. de Saint-Exupéry.

La présente fiche de candidature est à transmettre au collège A. de Saint Exupéry pour le vendredi 22 mars 2024 au plus tard.

Madame : Monsieur :

Signature du/des parent(s) :